

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent, *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUENEGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVE Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BEGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLEVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GALL Sylvie, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAET Anthony, LE GRAET Carole, *LE GUILCHER Philippe (suppléant)*, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, PRIGENT Jean-Paul, QUERE Yann, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSONNEAU Alix à LE GOFF Philippe ; ÉTRILLARD Cécile à DUMAIL Michel ; ROLLAND Véronique à PAGNY Gilles.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	82
Procurations	03
Votants	85
Absents	

DEL2026-04-101 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AIDE À LA PERSONNE AUX ÉLUS D'AGGLOMÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-13 et D. 5211-5 ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu.e local.e ;

Considérant qu'il convient de permettre aux élus municipaux de concilier l'exercice de leur mandat avec leurs obligations familiales ou d'assistance à des proches dépendants ;

Considérant que le remboursement de ces frais constitue un soutien à l'engagement citoyen et favorise la diversité des profils au sein du conseil d'agglomération ;

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

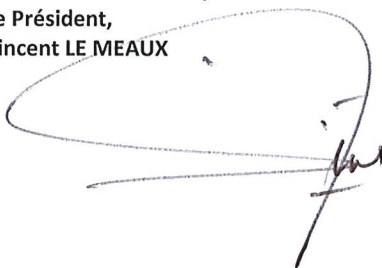
- Décide pour la durée du mandat, de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, les frais engagés par les élus d'agglomération pour la garde d'enfants ou l'assistance à des personnes dépendantes, lorsque ces frais sont directement liés à leur participation aux réunions visées pour les autorisations d'absence (article L 2123-1 du CGCT) ;
- Précise que le remboursement sera effectué dans la limite des plafonds fixés par la réglementation en vigueur et sur présentation des pièces justificatives (factures, attestations, etc.).
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



La secrétaire de séance,

Béatrice BILLAUX

